Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 21/2010

TITRE :	Demande d'augmentation du financement des garderies
OBJET :	Garderies des Premières Nations
PROPOSEUR(E) :	Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	R. Don Maracle, Chef, territoire mohawk de Tyendinaga, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le financement de l'Initiative de services de garde pour les Premières nations et les Inuits n'a pas augmenté depuis 14 ans; il est basé sur des données statistiques datant de 1996 qui ne correspondent plus aux besoins actuels.

B. L'initiative renouvelée, appelée maintenant la « Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones » (SFCEA), ne satisfait pas les besoins réels en matière de financement des centres de garde d'enfants des Premières Nations; elle sera lancée en octobre 2010.

C. Toutes les garderies des Premières Nations disposeront de cinq ans pour obtenir un permis dans le cadre de la nouvelle entente de la SFCEA, mais elles ne percevront pas le financement requis pour satisfaire les conditions et les normes de la nouvelle entente.

D. Le financement accordé à chaque enfant des Premières Nations habitant dans une réserve est actuellement plafonné à 6000 dollars alors que le Manitoba octroie un montant de base de 15 376 dollars à chaque enfant vivant hors d'une réserve. De plus, le financement accordé par enfant à l'extérieur des réserves couvre d'autres services, tels que des places à l'intention d'enfants ayant des besoins spéciaux et des places de garde d'enfants subventionnées.

E. Cette inégalité en matière de financement aboutit à un système à deux vitesses au sein duquel les Premières Nations ne bénéficient pas d'espaces/centres de garde d'enfants adéquats, de parité salariale, de formation, d'activités de perfectionnement et d'accès aux fonds d'immobilisation et de réparation et de moyens nécessaires pour se conformer aux normes et règlements provinciaux.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent le Chef national et l'Assemblée des Premières Nations de demander une augmentation de financement supérieure à celle accordée actuellement dans le cadre de l'Initiative de services de garde pour les Premières nations et les Inuits, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL